

Département de Loire Atlantique – Commune de Cordemais

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2023-27

OBJET : VILLE - DECISIONS MODIFICATIVES N°01 BUDGET 2023

L'an 2023, le 10 mai à 18H30, le Conseil municipal de la Ville de Cordemais, légalement convoqué le 03/05/2023 en SALLE JEAN DOUCET - HIPPODROME DE CORDEMAIS, sous la présidence de Monsieur Daniel GUILLE, Maire.

Etaient présents :

Daniel GUILLE, Thierry GADAIS, Franck CLOUET, Lydie RETAILLEAU, Yves-Marie DELANOË, Katell RABY, Alexia ROUSSEAU, André LANCIEN, Emilie CHAPALAIN, Cécile SACHOT, Didier PROUX, Solène LAUNAY, Bruno FOUCHARD, Stéphanie MELOT, Patrice DRAIGNAUD, Audrey TENEZ, Didier CHAUVIERE, Pierre LAUDEN, Guinard MARNE, Anaïk FOURDILIS, Philippe MIKO

Etaient excusés avec procuration :

Pascale CORMERAIS pouvoir à André LANCIEN, Nathalie SCOUARNEC-VERBECQ pouvoir à Bruno FOUCHARD, Benoit LONGEON pouvoir à Anaïk FOURDILIS, Pascal PHILIPPE pouvoir à Patrice DRAIGNAUD,

Etaient absents :

Karine DESVARD, Aude JOUSSE

Désignation d'un secrétaire de séance : Yves-Marie DELANOË a été désigné secrétaire de séance,

Rapporteur : Daniel GUILLÉ, Maire

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment l'article R 2221-83 et L1612-5 ;
 VU l'instruction M14 du 96-078 – 1er août 1996, modifiée par arrêté du 9 novembre 1998 ;
 VU l'ordonnance N° 2005-1027 du 26 août 2005 relative à la simplification et à l'amélioration de la M14 et des règles budgétaires des communes ;
 VU le Budget Principal de l'exercice en cours adopté par délibération du Conseil Municipal en date du 05 avril 2023 ;

EXPOSÉ

Les prévisions inscrites au budget primitif peuvent être modifiées en cours d'exercice pour permettre aux écritures budgétaires d'être en parfaite adéquation entre le réalisé et l'affectation d'écriture. Monsieur le Maire précise qu'il convient de réaliser la décision modificative n°01 suivante :

Nature	Sect°	D/R	Libellé	Proposition nouvelle
001	I	D	RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	1 072 834,56 €
			TOTAL CHAPITRE 001	1 072 834,56 €
2313	I	D	CONSTRUCTIONS	-1 072 834,56 €
			TOTAL CHAPITRE 23	2 443 882,08 €
1068	I	R	EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISE	1 565 330,54 €
			TOTAL CHAPITRE 10	3 462 388,63 €
021	I	R	VIREMENT A LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	-1 565 330,54 €
			TOTAL CHAPITRE 021	3 262 820,77 €
002	F	R	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	-1 565 330,54 €
			TOTAL CHAPITRE 002	2 256 692,34 €
023	F	D	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	-1 565 330,54 €
			TOTAL CHAPITRE 023	3 262 820,77 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

Département de Loire Atlantique – Commune de Cordemais

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

- **APPROUVE** la décision modificative n° 1 du budget principal « VILLE » 2023 présentée ci-dessus ;
- **INSCRIT** au budget les écritures nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions à l'application de la présente délibération et à signer toutes les formalités nécessaires à son exécution.

Délibération adoptée par 22 voix Pour et 3 voix contre

Le Maire,
Daniel GUILLÉ



Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus